

Bulletin de liaison

N° 52 - octobre 2011

***Oreille et Vie,
Association des Malentendants
et Devenus Sourds du Morbihan***



***La boucle magnétique : une inconnue ?
Oreille et Vie au Festival Interceltique
Les appels d'urgence
Pour les mois à venir***

EDITO

Ce bulletin fait une large part à l'accessibilité. Pourquoi ce choix ? La période d'été est, pour beaucoup, une période favorable aux déplacements, aux visites de monuments, de musées. Mais chaque malentendant porte alors une inquiétude : « Qu'est-ce que je vais comprendre ? »

On est là au cœur de la question de l'accessibilité pour les déficients auditifs. Grâce à la loi de 2005 les progrès sont sensibles : guichets équipés, boucles magnétiques plus nombreuses dans les salles de réunion ou de spectacle, informations écrites doublant les annonces sonores. Citons pour le Morbihan le site mégalithique de Locmariaquer, le festival Interceltique qui a demandé la transcription pour ses conférences, et tout récemment le nouvel équipement de la salle Athéna à Auray. Et au niveau national il faut saluer la possibilité d'accéder aux appels d'urgence par SMS ou par fax en composant le 114.

Quand des équipements sont signalés, et qu'ils fonctionnent bien, quel soulagement pour ceux qui les utilisent ! Ce fut le cas au château de Nantes. Mais trop souvent les équipements sont inadaptés, non signalés, ou simplement pas mis en route.

Remercier pour le matériel mis à disposition et qui a facilité la compréhension, signaler les dysfonctionnements, en demander là où rien n'est signalé, sont des missions importantes d'Oreille et Vie, missions qui doivent donc être portées par chaque adhérent. Les premiers à le faire sont ceux qui nous représentent aux diverses commissions d'accessibilité : ils présentent nos besoins aux responsables des collectivités locales. Mais le message passera d'autant mieux que nous serons nombreux à demander à utiliser les moyens d'accessibilité.

2

Cette question de l'accessibilité est un des aspects de ce qu'apporte aux déficients auditifs une association comme Oreille et Vie. Chacun en attend aussi des informations sur les appareillages et leur financement, des conseils pour la constitution de dossiers, des actions pour faire avancer nos besoins. Le Conseil d'Administration projette deux journées de formation sur ces sujets : elles résultent de plusieurs demandes. Mais elles ne pourront se dérouler que si un nombre suffisant d'adhérents s'engagent à y participer.

La dynamique d'une association se mesure à sa capacité à former ses membres et à renouveler ses dirigeants. C'est pourquoi il faut réussir les formations. Dans l'immédiat, il faut réussir le salon d'art et d'artisanat du 20 novembre en répondant à l'appel à service joint au bulletin et en y attirant de nombreux visiteurs.

Dans mes lectures des mois passés, j'ai relevé cette citation de Sénèque (1^{er} siècle de notre ère) qui a été reprise dans le n°2 de 6 millions de malentendants : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ». Elle m'a interpellée.

Bonne fin d'année et à bientôt.

Jeanne GUIGO

Photo de couverture : Animaux fabuleux à l'île de Nantes

Avez-vous répondu à l'enquête BSSM de l'INPES ?

Adresse www.bssm.inpes.fr

Il est important de le faire : il suffit d'y consacrer une demi-heure.

L'enquête est en ligne jusqu'au mois de décembre

LA BOUCLE MAGNÉTIQUE : UNE INCONNUE ?

La loi de février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est le premier texte législatif à inclure l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour les malentendants et les sourds. Six ans après sa promulgation et la parution des premiers décrets, de plus en plus de salles ou de guichets sont équipés en boucles magnétiques ou autres systèmes d'écoute adaptés. Ce mouvement ne peut que s'accélérer, notamment avec l'obligation de rendre accessibles tous les ERP pour 2015, sauf impossibilité technique reconnue par dérogation.



Avant cette loi déjà le Conseil National du Tourisme, par le biais de l'association « Tourisme et Handicap », avait établi des règles d'accessibilité des établissements touristiques. Ceux d'entre eux qui désirent acquérir le label « Tourisme et handicap » pour une ou plusieurs des quatre classes de handicap doivent respecter un cahier des charges parfois plus contraignant que la loi de 2005.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette grande avancée : l'accessibilité est maintenant reconnue à tous. Mais il ne suffit pas d'installer un appareil pour qu'il marche et bien ! Désirant toujours pouvoir bénéficier par moi-même du maximum des informations sonores diffusées dans les ERP, je cherche à utiliser les équipements dont je connais l'existence. Et je sais qu'en le faisant je participe à l'amélioration des conditions d'accueil des malentendants et des sourds. Mais que les surprises sont nombreuses !

Des équipements qui soient fiables

Premier obstacle : l'information. Comment peut-on utiliser un équipement dont on ignore l'existence ? On trouve dans le Morbihan, et ailleurs, des salles équipées d'une boucle magnétique sans qu'aucune signalétique, aucune mention sur les sites Internet ne l'indique. C'est le cas des complexes de cinémas à Lanester et à Ploërmel, du Palais des Arts à Vannes, et à Nantes de Cité des Congrès (où il y aurait une salle équipée). Quand on en fait (gentiment) la remarque on nous répond « mais personne ne le demande ». Comment

demander ce qu'on ignore ?

Une fois l'information obtenue, grâce à une bonne signalétique ou par bonheur, il faut encore que l'équipement donne satisfaction. Combien de fois, après être passée en programme « T » n'ai-je « entendu » que le silence, ou un son bien trop faible voire perturbé. J'essaie d'en informer le technicien de service et d'en connaître la raison. Parfois la boucle magnétique n'est pas activée. D'autres fois elle est mal réglée. Il y en a aussi les cas de mauvaises installations : le fil de la boucle est bien trop haut par rapport aux sièges, ou bien il longe des fils électriques ou de sonorisation sur une grande longueur ce qui perturbe le champ magnétique... Ces installations sont pourtant soumises à des normes internationales précises (CEI 60118-4:2006). Hélas le technicien, voire l'installateur, n'a pas toujours la compétence requise pour remédier à ces inconvénients : les boucles magnétiques n'étaient pas au programme de sa formation. Et en plus, peu de techniciens disposent d'un testeur de boucle.



Testeur PROLOOP FSM

C'est un appareil de mesure des intensités de champ magnétique pour installations de boucle magnétique conformes à la norme CEI 60118-4:2006. L'appareil, fournit des valeurs efficaces obligatoires sur différents paramètres liés à chaque boucle magnétique.

De plus, une oreillette ou un casque permet d'évaluer la qualité acoustique.

Prix indicatif : 157 €



Le Soundshuttle

C'est un amplificateur de boucle à induction magnétique. Le microphone est intégré en arrière du boîtier. Placé entre l'agent d'accueil et le visiteur, il assure une transmission de la voix, sans ajout d'accessoire, vers l'appareil auditif du visiteur dont le programme T est activé. Si celui-ci possède une position T. Il est possible d'adapter un casque récepteur pour les personnes sans programme T ou non appareillées

On trouve plus cocasse à des guichets ornés du logo qui nous concerne. Signalons au passage que la réglementation oblige à équiper certains guichets d'accueil « sonorisés » et que le la signalétique est alors obligatoire. Me rendant dans un bureau (non sonorisé) de ma mutuelle, j'ai la bonne surprise de voir un « Soundshuttle ». Je demande à pouvoir m'en servir. Mon interlocuteur, très coopératif, tenait absolument à ce que je mette le casque qui était branché à l'appareil. Il a fallu que je lui explique que d'une part avec ma surdité totale tout casque est inopérant, d'autre part qu'il me suffit d'activer le programme « T » pour obtenir de bonnes conditions d'écoute. Bien sûr il faut aussi que l'appareil soit branché au secteur ! Ayant réussi à le convaincre, et donc à lui faire découvrir la mystérieuse fonction de boucle magnétique, j'ai pu exposer l'objet de ma démarche et dialoguer dans de bonnes conditions sonores.

J'ai rencontré cette même ignorance de l'induction magnétique dans un Office de Tourisme. Attirée par une icône oreille barrée, j'ai vu au-dessous un appareil « Comfort Duett ». J'en avais déjà vu et utilisé ailleurs. Bien sûr je demande à pouvoir m'en servir. Mon interlocu-

Le Comfort Duett

Il comprend un micro émetteur et un récepteur fourni avec un casque pour l'amplification directe du son, et en option un collier magnétique permettant l'écoute par induction magnétique (programme T). Au domicile il permet d'amplifier les sons de la télévision, de la radio ou du téléphone grâce à des accessoires : kit téléphone et kit télévision). Il est également équipé d'un récepteur permettant de capter les champs magnétiques dans les salles équipées de boucles magnétiques.



teur me présente le casque. Je le refuse invoquant mes oreilles totalement mortes et mon implant et je demande à pouvoir utiliser le collier. Grand embarras : où est-il ? On fouille un placard... sans succès ! Je n'ai pas trop insisté et ai fait ma démarche sans l'équipement. Je ne suis pas sûre que mon interlocuteur ait compris pourquoi j'avais demandé le collier.

Il est d'autres lieux à mentionner : les guichets de La Poste. Me présentant à un guichet du bureau du Quai des Indes à Lorient, je vois le fameux logo. Essayons le matériel ! L'employée n'en connaissait pas le fonctionnement : « Vous êtes la première à la demander ! ». Nous avons cherché ensemble et vite mis le système en route (il suffisait de vérifier le branchement). Je passe en programme « T » (après avoir refusé le casque)... et c'est l'horreur ! Tous les bruits du bureau me parvenaient amplifiés, couvrant la voix de la guichetière : tout le contraire de ce qu'il faut obtenir ! J'entendais mieux sans cet équipement. Un témoignage vannetais a fait état de la même déconvenue pour le bureau principal de sa ville.

Cette fois nous avons fait une démarche associative. Elle a commencé par une lettre au directeur régional de La Poste qui a répondu en proposant que nous prenions rendez-vous avec le directeur de l'agence incriminée. Nous nous sommes rendus à deux à ce rendez-vous (un malentendant seul n'est pas crédible !). Nous avons été bien accueillis et avons réessayé le matériel. Mais ce jour-là il y avait peu de monde dans le bureau, donc peu de bruit. Nous avons pu vérifier une hypothèse : le micro, intégré à un boîtier (d'un modèle qui m'était inconnu) est de type omnidirectionnel : il amplifie donc sans distinction tous les bruits, à 360°. Or il faut, pour en milieu bruyant comme l'est ce guichet, un micro directionnel orienté vers le guichetier.

Nous avons appris que La Poste a équipé En France de nombreux guichets avec le même matériel. La direction nationale a fait un appel d'offre à divers fabricants et a fait un choix sans prendre conseil près des spécialistes que sont les associations de malentendants. Tout au plus a-t-on demandé à l'un ou l'autre employé

malentendant de La Poste d'essayer... et le plus souvent avec le casque...

Nous avons rendu compte de nos constatations à la direction régionale en février de cette année. Depuis c'est le silence... et nous venons d'apprendre qu'après un nouvel appel d'offre La Poste a choisi le même matériel pour équiper d'autres guichets !

Il faut aussi citer le cas du bateau musée La Thalassa à Lorient. Grâce à un partenariat entre le Bucodes et SFR, Oreille et Vie a obtenu que soient données au musée deux valises d'appareils audio permettant aux malentendants, appareillés ou non, de suivre une visite guidée. Plusieurs adhérents les ont essayés lors de la remise officielle du matériel. Une des valises est maintenant au haras d'Hennebont. Avec Maxime Auffret nous avons voulu savoir si ce matériel était demandé pour la visite du bateau. Nous avons trouvé une nouvelle équipe, ignorante de l'existence de la valise. Une recherche a été faite. Il nous faut maintenant reprendre contact avec la responsable.

J'ai toujours eu affaire à des interlocuteurs désireux de nous aider. Mais sans matériel

J'ai été implanté en 2003 avec un processeur Digisonic BTE. A aucun moment, avant ou après l'intervention, on ne m'a parlé de la possibilité d'utiliser une boucle magnétique. J'ai acquis cette information plusieurs années après. J'ai donc fait l'acquisition d'un accessoire qui s'adapte sur l'entrée auxiliaire du processeur. Encore fallait-il que je sache que cette entrée doit être activée, et que pour bien fonctionner, il est nécessaire de tenir compte des paramètres du processeur ; et parfois de diminuer les seuils de sensibilité du microphone (par exemple de 35 dB à 45 dB). Il faut alors consulter la personne en charge du réglage et tester.

En fait, ce système ne m'a pas donné satisfaction. En outre, il est peu esthétique (peut être assimilé à un pendentif d'oreille d'un mauvais goût) et la manipulation, notamment de l'interrupteur marche/arrêt, n'est pas facile d'accès. Ce qui fait que j'ai délaissé cette boucle magnétique. Je ne sais si aujourd'hui le fabricant a amélioré et surtout intégré le système aux nouveaux processeurs.

R...

adéquat, sans formation, ils sont bien démunis ! Souvent aussi il y a eu une formation pour les personnes en place lors de l'installation du matériel. Mais les changements sont fréquents et les besoins des malentendants ne pèsent pas lourd dans la somme des consignes à passer ! C'est ainsi que du matériel, qu'au final chacun contribue à payer, se trouve relégué au fond d'un placard avant d'avoir rendu les services qu'on en attendait. Et les malentendants qui les utiliseraient continuent à faire des prouesses pour comprendre, au risque de lasser ceux qu'ils font répéter. Et que dire de ces entreprises ignorant tout ou presque de nos difficultés et qui choisissent des équipements mal adaptés !

La responsabilité des utilisateurs et des professionnels

J'ai noté une remarque très fréquente : « Personne ne nous le demande ». Notre responsabilité à tous n'est-elle pas engagée ? Bien sûr, les équipements devraient toujours être mis en service en même temps que tout autre élément de sonorisation. Mais l'absence de question sur la présence ou pas de moyens d'accessibilité pour nous est peut-être une des premières raisons du mauvais fonctionnement des boucles magnétiques, de l'ignorance quant au maniement des appareils. Si nous nous ne manifestons pas qui pensera à nous ? « Aide-toi et le ciel t'aidera ! ». Bien sûr personne n'aime dévoiler ses faiblesses (pour autant que de mal entendre soit une faiblesse). Mais si c'est pour vivre des relations plus aisées car on entend mieux, pour profiter d'un discours qui nous intéresse, cela vaut peut-être la peine de dire sa difficulté. Cependant, là encore, il y a un manque criant d'information. Car la majorité des malentendants, y compris ceux qui sont appareillés, ignorent tout ou presque de ce qui existe au-delà des appareils de correction auditive, même après 20 ans de port de ces appareils.

Et c'est là que l'on revient à la source de l'ignorance : la profession de l'audioprothèse. Il ne s'agit pas d'incriminer un audioprothésiste en particulier, mais bien toute une filière, depuis les fabricants, les écoles d'audioprothèses jusqu'aux praticiens. Tous ou presque ont tenu pour obsolète la technique de l'induction magnétique

depuis une période que je situe vers la fin des années 1980. C'est la période où la technologie du numérique a commencé à entrer dans les appareils auditives : les professionnels ont pensé avoir trouvé la technologie miracle qui supprimait toutes les difficultés des malentendants. Or, malgré les systèmes FM et autres Bluetooth, la boucle magnétique reste incontournable en matière d'accessibilité, parfois en association avec une autre technologie.

Le résultat est que très peu d'audioprothésistes informent leurs clients de ce qu'apporte la boucle magnétique grâce au programme « T ». Combien de personnes, ont eu cette information par Oreille et Vie ! Et le comble : nombreux sont les cabinets d'audioprothèses qui n'ont pas d'installation de boucle magnétique alors que c'est obligatoire !

Quelques frémissements permettent d'espérer un changement. Une information sur l'induction magnétique a été réintroduite dans les écoles d'audioprothèses. Celle de Fougères en particulier a introduit un module de formation à cette technique et à son apport pour les malentendants. A un autre niveau, il se prépare une norme AFNOR pour les audioprothésistes. Grâce à des règles européennes (souvent en retrait sur les obligations françaises dans d'autres domaines), l'obligation d'information sur les boucles magnétiques y sera inscrite.

Mais entre l'obligation et la réalité la marge peut

être grande. C'est en demandant des informations complètes sur les appareils à son médecin, à son audioprothésiste, en leur posant des questions sur l'accessibilité aux ERP, qu'on apportera notre petite pierre à l'évolution nécessaire du regard porté par les professionnels sur nos besoins. C'est bien ce que j'ai fait quand j'ai entrepris les démarches pour l'implantation cochléaire. J'ai dit au professeur, puis à l'audioprothésiste : « Je veux pouvoir utiliser les boucles magnétiques, et sans ajouter un accessoire (je savais que c'était possible) ». J'ai fait installer chez moi une boucle magnétique il y a plus de 10 ans (bien la surdité totale et l'implantation) pour écouter télé et radio : je pense que mon bon et rapide résultat d'implantation doit beaucoup à cette modeste boucle.

Pour conclure

Nécessaire, utile, confortable quand elle est bien réglée, la boucle magnétique reste incontournable pour le malentendant appareillé qui veut garder son autonomie, continuer à participer à la vie associative, sociale, dans de bonnes conditions. La loi est maintenant en notre faveur. Il nous revient de la faire respecter en l'utilisant là où il y en a une, en demandant la pose d'un logo si rien ne la signale. Et quand le fonctionnement est défaillant, osons le dire à un responsable du lieu. Il ne faut pas hésiter à dire sa satisfaction quand l'équipement a permis d'oublier pour un temps ses difficultés auditives.

Jeanne GUIGO

“Je suis porteuse d'un appareil auditif qui me permet de bénéficier d'une écoute amplifiée dans les salles équipées. Ceci m'est bien utile pour assister à des conférences ou des spectacles. Pouvez-vous m'indiquer quelles salles à Lorient sont équipées de ce système ?



Les salles équipées de boucle magnétique se distinguent par la présence du pictogramme ci-contre.

À Lorient, les espaces municipaux équipés d'une boucle magnétique sont : le salon d'honneur et la salle Wirral à l'hôtel de ville, les deux salles de cérémonies du centre funéraire de Kerletu, la salle de réunion du CCAS-La Passerelle, la salle A02 et la salle audiovisuelle à la Cité Allende, l'auditorium du Palais des congrès, l'auditorium de la médiathèque, les salles de spectacle du Grand Théâtre, du plateau des 4 Vents et du CDDB, la maison de quartier du Bois du Château, l'espace Cosmao Dumanoir. Si vous assistez à des réunions, conférences ou spectacles dans ces salles, n'hésitez pas à vous faire connaître avec un peu d'avance et à demander la mise en fonctionnement de la boucle magnétique.

Question d'une lorientaise à la municipalité de Lorient, parue, avec la réponse, dans Lorient Magazine de septembre 2011.

La réponse appelle une remarque : pourquoi les malentendants devraient-ils s'annoncer pour que la boucle soit mise en fonctionnement ? Ce devrait être systématique.

OREILLE ET VIE AU FESTIVAL INTERCELTIQUE

Persuadé que nous avons quelque chose à faire au Festival Interceltique de Lorient (FIL) comme association de malentendants, nous avons pris contact avec ses responsables. Nous avons reçu une réponse positive et inattendue. En effet ceux-ci souhaitaient contacter les associations de personnes déficientes auditives pour faciliter l'accès de diverses programmations aux sourds et malentendants. Nous avons donc été bien accueillis. Vu la spécificité du FIL et les difficultés techniques, il n'y a eu finalement qu'un peu d'accessibilité pour les déficients auditifs oralistes (donc non-signants).

La demande de devis pour la transcription dans le cadre des conférences données au dôme des diasporas a été rapide. Concrètement, Isabelle a assuré 7 transcriptions (une par jour) : connexions avec le bateau Tara et avec les bretons et irlandais de New York ; conférences) pour le FIL en lui-même. Par ailleurs une conférence de l'Université Populaire Bretonne, Emglev Bro an Oriant a été retranscrite, comme l'an passé.

Côté installation d'une boucle magnétique au dôme des Diasporas, cela n'a pas donné satisfaction. Pour ce qui est de la mise en service des boucles installées au Grand Théâtre et à l'auditorium du Palais des congrès nous n'avons pas eu d'écho.

Et pour finir, nous avons évoqué l'idée de distribuer des bouchons d'oreilles anti-bruit mais cette opération n'a pu se faire.

Afin de communiquer sur cette mise en accessibilité du FIL aux déficients auditifs, nous avons pris contact avec la presse et rencontré la rédaction lorientaise du Ouest France (pas de réponse de la rédaction loientaise du Télégramme suite aux mails). Nous avons aussi envoyé les informations par mail aux partenaires d'Oreille et Vie (audioprothésistes, clic, associations du Bucodes et du CISS Bretagne etc) dont nous avons l'adresse électronique.

Cécile FERRAND, Sandrine VIGOUROUX

Guichet équipé à La Poste

Analyse de la rencontre pour l'accessibilité le 31 janvier 2011 au bureau de La Poste quai des Indes à Lorient par Maxime AUFFRET, analyse qui a été adressée au directeur régional.

• IDENTIFICATION DU GUICHET EQUIPE POUR LES MALENTENDANTS

OBJECTIF- S'assurer de l'utilisation d'une boucle magnétique de guichet .

POSITIF - Le logo de l'oreille barrée est collé au guichet qui dispose du matériel nécessaire.

NEGATIF - Mauvaise visibilité : situé au dessous du niveau de l'accouoir du guichet, format trop petit, invisible si un couple est présent simultanément.

PRECONISATION - Placer le logo en hauteur sur le panneau qui indique les différents handicaps. Le réaliser en format plus grand.

• EFFICACITE DU PREPOSE AU GUICHET

POSITIF - Le préposé au guichet que nous avons rencontré sait que le matériel existe, l'active et le met aimablement à disposition des personnes qui le demandent,

NEGATIF - Les préposés se succèdent. Sont-ils tous formés ? Il n'y a pas de formation interne à La Poste dans ce domaine.

Les préposés ne peuvent analyser le type et le degré de surdité de chaque client ..

Il n'y a eu aucune demande de la clientèle pour utiliser le matériel.

PRECONISATION - Formation succincte écrite ou orale ne serait-ce que pour expliquer ce qu'est une boucle et son fonctionnement.

• ADAPTATION DU MATERIEL AUX BESOINS

POSITIF : Le matériel fourni par la direction générale est en place au guichet et en état de fonctionnement.

NEGATIF : Le matériel n'est pas le plus adapté. Il est victime d'un choix (adjudication) au plus haut niveau selon le critère du mieux disant, et pour sa mise en service on trouve un état d'esprit du genre : j'ai une obligation, je la remplis que voulez-vous de plus ?.

PRECONISATION - Pour des décisions au niveau du national il serait bon de s'adresser au Bucodes* pour obtenir des informations fiables.

* Bureau de Coordination des associations de malentendants et Devenus Sourds Maison des Associations, 1-3 rue Frédéric Lemaître 75020 PARIS E-mail : bucodes@free.fr

Transcription au Festival Interceltique 2011

Les dirigeants du Festival Interceltique de Lorient ont voulu rendre accessible, pour la première fois, cette semaine aux personnes malentendantes et sourdes. L'équipe a donc fait appel à Oreille et Vie pour la transcription d'une partie des conférences du Dôme des Diasporas sur la place de l'Hôtel de Ville.

Nous avons convenu que les transcriptions se fassent au clavier et non pas en dictée vocale, car le lieu ne s'y prêtait pas : espace trop sonore et pas de salle attenante pour l'isolement nécessaire à toute transcription à reconnaissance vocale.

Ce fût pour moi une nouvelle expérience dans un environnement inhabituel : un lieu où il y avait beaucoup de va-et-vient, une ambiance détendue. Pourtant, les conditions de travail ne furent pas idéales. En effet, l'acoustique du Dôme n'était pas bonne. En outre, j'entendais les bruits d'un jeu breton, de l'autre côté de la salle. Cela parasitait mon écoute et m'empêchait de me concentrer. Les organisateurs m'ont dit, par la suite, avoir enlevé la boule du jeu quand ils le pouvaient.

D'autres problèmes s'y sont joints. Le premier jour, il y avait la connexion avec le bateau TARA. Ce n'est déjà pas toujours facile d'entendre par téléphone (satellitaire) du fait des parasites, mais de plus j'étais derrière les enceintes et je n'avais pas de retour son. Ce problème a été en partie résolu pour les conférences ou connexions suivantes car on m'a ajouté un retour (même si ce n'était pas encore suffisant à cause de l'acoustique). D'autres petits soucis ont perturbé la transcription, comme le son mis plus fort pour une traduction en Espagnol au lieu des questions posées en Français lors d'une des conférences, mais ce sont des petites choses qui ont été rétablies en cours de conférence.

Les meilleures conditions étaient réunies pour la conférence du dimanche sur "les bretonnismes", la seule qui ne se passait pas sur la scène du Dôme (à la demande du conférencier) mais dans le "cube" noir à l'intérieur du Dôme, destiné à la projection de films. Il y avait une meilleure

acoustique et j'entendais bien. Le seul inconvénient a été l'endroit où l'écran a été placé pour la transcription : sur le côté, vers le fond de la salle car, les organisateurs ont dû déplacer, au dernier moment, le socle qui est très lourd et difficile à bouger. Ils ont donc fait une

annonce pour indiquer où se passait la transcription pour les personnes malentendantes.

Autre chose : la boucle magnétique annoncée (prêtée par la ville) n'a pu être utilisée. Après quelques essais, il s'est avéré qu'elle ne fonctionnait pas (ou qu'elle était mal branchée, personne ne s'y connaissant vraiment). Ce qui est regrettable ! Elle a donc été enlevée avant les premières conférences.

En conclusion, la transcription pendant le Festival Interceltique n'a pas pu être optimisée, du fait des problèmes techniques ou d'acoustique. Malgré tout, l'expérience a été positive car elle a permis de repérer les problèmes particuliers à ce type de transcription, et de les atténuer par la suite, voire de les éviter. Ce fût, pour moi, une « ambiance » différente de celle des autres conférences vécues auparavant (entre autres, premières transcriptions en duplex). On peut aussi remercier les organisateurs qui ont fait l'effort de rendre accessible ce cycle de conférences aux déficients auditifs et d'adapter les techniques au dernier moment avec les moyens dont ils disposaient.

Enfin, ce fût aussi l'occasion je pense, de faire connaître à de nombreuses personnes l'existence de l'association et en tout cas de la transcription et de les sensibiliser aux problèmes propres aux déficients auditifs.

Isabelle



VISITE DES MÉGALITHES DE LOCMARIAQUER

Site en cours d'accessibilité aux déficients auditifs

Le 15 août dernier, Virginie Lepage, chargée d'action culturelle et référent public handicapés des sites mégalithiques de Barnenez, Carnac et Locmariaquer, contactait Oreille et Vie par courrier électronique. Elle souhaitait faire visiter le site de Locmariaquer à deux ou trois personnes de l'association afin de montrer les aménagements réalisés pour les déficients auditifs. Elle sollicitait, dans le même temps, un avis sur la boucle magnétique installée dans la salle vidéo, sur le sous-titrage du film qui y est présenté et sur l'élaboration d'un carnet de visite individuel.

Nous avons pris rendez-vous pour le samedi 10 septembre. Madame Lepage nous a fait bénéficier d'une très intéressante visite guidée qui a commencé par la projection de la vidéo présentant le site. Cette vidéo est très bien sous-titrée et un téléviseur, où l'on voit la traduction en LSF, est installé à côté de l'écran de projection.

Test de la boucle magnétique

Jeanne (sourde implantée) - J'ai trouvé que le son qu'elle délivre est assez faible. Après un réglage du volume, le résultat n'était pas vraiment satisfaisant. En me déplaçant dans la salle, aménagée en amphi, j'ai constaté que le son est meilleur en haut des gradins qu'en bas. J'en ai tiré la conclusion suivante : le fil de la boucle a été placé au plafond. C'est trop loin des oreilles des spectateurs qui captent, avec leurs appareils, un champ magnétique d'intensité affaiblie. En

plaçant le fil au sol on aurait un meilleur résultat. Nous l'avons dit à Madame LEPAGE et au technicien. Ils nous ont écoutés et ont promis de transmettre à leurs supérieurs.

Cécile (malentendante à 55%, appareillée sans position T) - J'ai utilisé le testeur (listener Univox) de l'association mais le résultat était meilleur pour moi en gardant mes appareils et en m'aidant du sous-titrage pour rattraper un mot non ou malentendu car le son était vraiment très bas.

Carnet de visite

Madame Lepage a ensuite sollicité notre avis sur le « carnet de visite » qu'elle projette de faire pour les sourds oralistes. Elle en a déjà réalisé deux, un pour les déficients intellectuels et un pour les déficients visuels. Il existe déjà une plaquette de visite destinée à tous les publics. Nous avons été d'accord pour dire qu'elle est presque suffisante pour les sourds oralistes. Nous avons seulement apporté quelques suggestions pour y intégrer des explications complémentaires, la rendre plus attractive et plus visuelle.

Madame Lepage contactera probablement l'Association des Sourds du Morbihan afin de connaître les besoins des sourds de naissance signants mal à l'aise avec le français.

La visite s'est terminée avec la présentation de



Le Grand Menhir



Le Tumulus d'Er Grah (ou Re Vinglé)

mallettes thématiques d'objets ou d'outils pour des visites de groupes. Elles sont intéressantes mais le site ne possède pas de salles annexes où les présenter dans le calme (pour l'instant c'est dans le hall de l'entrée) ni de système permettant aux déficients auditifs de comprendre les explications. Nous lui avons conseillé, dans un premier temps, d'élaborer des fiches de lecture pour les aider.

Mme Lepage a reçu une formation courte pour l'accueil des publics handicapés, ce qui lui permet de mieux cerner leurs besoins. Elle a le souci de contacter les personnes concernées et de "nommer" des référents lui permettant de cibler davantage son intervention. Le projet d'élaboration de carnets de visite est à son initiative. Elle nous a fait part d'un projet plus élaboré des

musées nationaux : le visiteur handicapé auditif serait muni d'une tablette électronique lui permettant de lire les informations ou de voir les signes (LSF) pendant la visite. Pour le moment, ce projet ne concerne que les sites en lien avec la Renaissance. Il faudra suivre le résultat de l'expérience et, s'il est positif, espérer qu'il soit élargi aux sites en lien avec d'autres époques de notre histoire, comme les sites mégalithiques du néolithique (Préhistoire) tel celui de Locmariaquer.

Dès maintenant ce site de Locmariaquer, à proximité duquel on peut découvrir de très belles vues sur l'océan ou le Golfe, constitue un excellent but de promenade accessible à tous.

Jeanne et Cécile

COMMISSIONS D'ACCESSIBILITÉ

Chacun peut constater que l'accessibilité pour les personnes handicapées progresse. Elle est encore insuffisante pour la déficience auditive, mais elle est, au moins pour une partie, intégrée dans les textes. Cependant il ne suffit pas de promulguer des lois ou des décrets pour que la situation progresse ! Il faut aussi faire émerger les besoins, s'assurer que ce qui est mis en œuvre est efficace. C'est le rôle des commissions d'accessibilité, commissions où siègent des représentants des associations.

Des membres d'Oreille et Vie sont membres de plusieurs de ces commissions. En voici quelques échos.

Les commissions d'arrondissement de Lorient et Pontivy

Faisons le point ...

Le mot handicap évoque encore trop souvent fauteuil roulant et plans inclinés, stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, passage dégagé de tout obstacle pour les déficients visuels. Ce qui nous préoccupe, nous autres malentendants et devenus sourds, en est malheureusement encore à l'âge de pierre et pourtant ... Oui, pourtant, ils se sont démenés nos amis d'Oreille et Vie, du BUCODES etc ... Mais faute de moyens et parfois d'une écoute distraite, nos interlocuteurs font trop la sourde oreille.

Il paraît essentiel que pour faire valoir nos justes revendications, nous soyons forts et unis, pugnaces comme l'ont été nos aînés, déterminés à faire entendre notre petite musique, à jouer à fond notre partition. La mise en œuvre de la loi de février 2005 est un levier efficace pour faire

avancer les choses à condition que chacun « militant associatif, Etat, Collectivités Territoriales ... » prennent vraiment le pouls de la situation.

Cet article n'a pas la prétention de faire le tour de la question mais tout juste d'apporter un peu d'eau à notre moulin. Nous reprendrons au gré du temps, dans un numéro futur d'autres aspects de l'accessibilité (démarche de code de la rue, élaboration du PAVE Plan d'Accès à la Voirie, chaîne des déplacements) et puis aussi peut-être répondre à vos interrogations, car j'imagine que toutes les démarches de citoyenneté vous préoccupent.

Oreille et Vie représente les malentendants et devenus sourds auprès de la commission d'arrondissement de Lorient et de Pontivy. J'y ai pris le relais de Jeanne début 2010. Cette

commission prend en charge ce qui relève de l'accessibilité et est présidée par un représentant de l'Etat. Elle passe en revue les différents permis de construire et d'autorisation de travaux pour ce qui concerne les Etablissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP).

Là encore, une différence de législation est prévue entre le neuf et l'existant. La commission, bien que très sensible à nos problèmes, se heurte trop souvent à ce qui est prévu par le législateur « C'est pas prévu par la loi. » Alors, que faire ? On peut tout au plus recommander, me dit-on.

Voici un cas concret : le dépôt de permis de construire pour un nouvel établissement scolaire. A mon avis, aucune classe ne doit être construite sans boucle magnétique.

Imaginez, un enfant malentendant, peut-être le vôtre, ne pourra suivre les cours, sera sans doute taxé de rêveur (voir de fainéant, je l'ai été).

Vous, parents responsables, ayant suivi les recommandations médicales, vous aurez investi dans l'appareillage auditif (environ 3 000 €) qui ne sera d'aucune utilité. Voilà, c'est peut-être sans doute un destin brisé.

Cet exemple justifie amplement notre présence à cette commission mais elle ne sera efficace que si la communauté éducative toute entière est sensibilisée. Cela demeure le préalable nécessaire et doit se concevoir dans la continuité des missions d'associations comme la nôtre.

Eh oui, chers amis militants, la tâche est immense, jetons la semence, la moisson viendra.

Jean-Yves PERENNOU

Les commissions de Lorient et de Cap Lorient

La commission d'accessibilité de ville de Lorient est bien antérieure à la loi de 2005. Elle a une particularité : elle est le plus souvent scindée en deux sous commissions, dont une exclusivement consacrée à la déficience auditive. Elle est animée par l'adjointe aux personnes âgées ou handicapées, Madame CANY. Nous sommes en général 3 ou 4 d'Oreille et Vie et nous y retrouvons des représentants de nos amis sourds signants et chacun apporte ses demandes quant à l'accessibilité des établissements gérés par la ville.

C'est grâce à cette commission que la ville de Lorient compte un nombre non négligeable de lieux équipés en boucles magnétiques. Nous nous efforçons d'être attentifs à leur fonctionnement, signalant tout défaut constaté. L'écoute est attentive, mais nous regrettons parfois les lenteurs dans la réalisation des réglages ou des travaux nécessaires pour que tel équipement rende le service qu'on en attend.

La commission de Cap Lorient est beaucoup plus récente : rendue obligatoire par la loi de 2005, elle a été constituée en 2009. Elle réunit un représentant de chacune des 19 municipalités qui

composent la communauté d'agglomération, un représentant de diverses associations de handicapés et plusieurs employés territoriaux en charge de l'accessibilité.

L'objectif actuel de la commission est d'établir le bilan accessibilité des transports, voiries et bâtiments qui concernent la Communauté afin de les mettre aux normes pour 2015 comme l'exige la loi. C'est un vaste travail ! Chacun s'en doute : l'essentiel des travaux à réaliser concerne le handicap moteur. Le handicap auditif n'est cependant pas oublié. Il est d'autant mieux pris en compte qu'il y a une déléguée d'Oreille et Vie et qu'elle s'efforce de pointer autant qu'il lui est possible les besoins de déficients auditifs : boucles magnétiques bien sûr mais aussi informations écrites dans les transports, des interphones qui ne soient pas infranchissables parce qu'on n'entend pas (c'est possible !)...

Il faut noter que, tant la municipalité de Lorient que Cap Lorient, ont compris la nécessité de la transcription. On peut en bénéficier pour bien des réunions, et il semble que de nombreuses personnes l'apprécient.

Jeanne

ACTUALITÉ : LES APPELS D'URGENCE

Richard DARBERA, le président du Bucodes Surdi France, nous informe des dernières décisions relatives aux appels d'urgence pour les personnes qui ne peuvent pas téléphoner et livre quelques unes de ses réflexions.

Le 31 août dernier nous avons participé à la dernière réunion du comité de pilotage avant le lancement (demain 14 septembre) du Centre National Relais des Appels d'Urgence (CNRAU) devenu CNR 114. Voici l'adresse Internet où l'on peut lire le message qui annonce la mise en œuvre du CNR 114 :

<http://www.solidarite.gouv.fr/espaces,770/handicap,775/le-114,2039/le-114-numero-d-urgence-pour-les,13491.html>

Au terme d'une vingtaine de réunions de ce comité de pilotage auxquelles nous avons assidûment participé, le bilan est mitigé.

Certes, nous avons obtenu que cette première phase n'ouvre pas seulement la possibilité de contacter les services d'urgence par fax mais aussi celle de pouvoir utiliser les SMS. En revanche, nous avons vainement tenté d'obtenir la possibilité de contacter les services d'urgence par texte en temps réel (TTR) comme cela existe déjà dans plusieurs pays d'Europe du Nord. Nous n'avons même pas obtenu la possibilité de joindre le 114 par un appel vocal auquel on nous répondrait par SMS. Ces deux possibilités sont remises à une étape ultérieure dans laquelle il sera possible de joindre les services d'urgence en « conversation totale » c'est-à-dire par la voix, le texte et l'image. Outre les problèmes techniques que soulève la mise en œuvre de cette « conversation totale », le vrai problème est organisationnel et économique il faut former, en nombre suffisant, des opérateurs à la langue des signes et à la transcription en temps réel. On nous promet cependant que cette possibilité sera mise en œuvre dans le courant de 2013.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, le CHU de Grenoble a présenté les résultats d'une série de tests conduits durant l'été. Dans le cadre de cette expérimentation, 15 600 appels ont été traités, dont 13 200 par

SMS. Ces tests ont permis de valider le bon fonctionnement du centre relais, avec des temps d'acheminement inférieurs à 30 secondes, des accusés de réception qui parviennent dans les deux ou trois minutes, et des temps de traitement de l'ordre de 10 minutes. Mais il est apparu, à l'occasion des questions que nous avons posées, que certains appels par SMS ne sont arrivés que plusieurs heures après leur émission. Malheureusement nous n'avons pas encore obtenu le détail de la distribution statistique des temps d'acheminement des appels par SMS. Le CHU a cependant promis de nous les faire parvenir dès que possible.

La plaquette « mode d'emploi » que l'on peut télécharger soit par l'adresse Internet donnée ci-dessous, soit à l'adresse donnée à la fin du paragraphe, n'est pas la plaquette définitive. En effet nous avons fait remarquer qu'il serait judicieux de signaler aux personnes qui utilisent les SMS que sans réponse du CNR 114 après une deuxième tentative, ils doivent chercher à joindre les services d'urgence par un autre moyen. En fait, en Angleterre et en Suède, les modes d'emploi des appels d'urgence par SMS recommandent de joindre les services d'urgence par tout autre moyen si un accusé de réception n'est pas parvenu dans les deux minutes qui suivent l'appel. On nous a promis que la prochaine plaquette contiendra un avertissement de ce genre.

http://cis.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_UTILISATEUR_VERSION_DEFINITIVE1.pdf

Les préfetures, les hôpitaux, les MDPH et les services d'urgence ont été chargés de diffuser cette information auprès du public.

Une dernière remarque : le service du CNR 114 sera normalement ouvert dès le 14 septembre, mais son inauguration officielle aura probablement lieu dans le courant du mois d'octobre.

LA SORTIE À NANTES

Nous étions douze à participer, le dimanche 25 septembre 2011, à la sortie à Nantes organisée par Oreille et Vie. Malgré un brouillard matinal assez dense sur la route, les horaires prévus ont pu être à peu près respectés.

La matinée a été consacrée aux Machines de l'île de Nantes. Implantée sur le site des anciens chantiers navals de la Loire, la Compagnie des Machines de l'île présente un gigantesque éléphant mécanique autopropulsé de 12 mètres de haut, capable de transporter plus de trente personnes et de les promener un moment sur le site. Nous avons pu admirer la machine en mouvement. Son allure est tout à fait réaliste et elle est capable d'agiter ses oreilles, de barrir et d'arroser les curieux en crachant de l'eau par sa trompe.

Plutôt que d'embarquer sur l'éléphant, il était prévu que nous visitions la galerie des machines. Elle nous a été présentée par une jeune femme sympathique qui s'est efforcée de parler fort, distinctement et lentement. Mais l'univers bruyant des machines et les bruits de la circulation environnante peut s'avérer gênant pour des personnes dotées d'une bonne ouïe, et à plus forte raison pour des malentendants. Malgré cela, nous nous sommes amusés à découvrir ces machines fantastiques, proches de l'univers de Jules Verne et issues d'une imagination sans limite.

Les visiteurs sont informés des projets grandioses



On s'amuse sur ces machines !



de la compagnie : les machines actuellement présentes dans la galerie, toutes consacrées au monde de la mer, doivent être installées l'an prochain, sur trois niveaux, dans un gigantesque manège de plus d'une trentaine de mètres de hauteur dont on peut voir les premières superstructures sortir du sol à une centaine de mètres de là. Ce manège devrait accueillir le public dès l'été 2012. Le niveau le plus bas sera consacré aux fonds sous-marins, l'intermédiaire aux abysses et le plus élevé à la surface des océans.

On pourra y admirer le serpent des mers, dont nous avons vu la démonstration, de même qu'un attelage d'animaux fantastiques, mi-chevaux mi-poissons, sur lesquels certains d'entre nous n'ont pas hésité à monter. Car les visiteurs sont prévenus : ils doivent servir de cobayes ! C'est ainsi que d'autres ont testé le bateau-tempête où il vaut mieux revêtir un ciré de pêcheur, le carrosse des mers emporté dans les airs par des poissons volants, etc. Puis nous avons été invités à jeter un coup d'œil sur l'immense atelier, d'où nous sommes ressortis par les branches-prototypes de l'arbre aux hérons avec leurs jardins suspendus.

Après avoir pique-niqué agréablement au soleil, nous avons rejoint le Château de la Duchesse Anne. L'accueil qui nous a été réservé était excellent et les conditions d'accessibilité optimales. Une jeune guide absolument charmante nous a pris en charge et nous avons pu disposer du meilleur matériel qu'il nous ait été donné de tester. Les entendants ou les malentendants dont le déficit n'était pas trop élevé ont pu disposer

d'une oreillette reliée à un amplificateur performant. Les malentendants ayant un déficit plus important ont pu bénéficier d'un boîtier similaire équipé soit d'un casque, soit d'un collier magnétique (avec le programme T ou M/T des appareils auditifs). Et pour les surdités sévères, une tablette visuelle permet de prendre connaissance du commentaire correspondant à la visite de chaque salle. Nous n'avons donc pratiquement rien perdu des explications qui nous étaient fournies.

La guide nous a fait découvrir non seulement le château lui-même mais aussi le musée qui y a été installé après de longs travaux de restauration. Ce musée est consacré à l'histoire de la ville de Nantes, et plus précisément à son évolution depuis le Moyen-âge jusqu'à nos jours. Le parcours qui nous a été proposé était passionnant et nous avons ainsi franchi ces quelques siècles de façon agréable et très instructive. La dernière salle, où un artiste contemporain résume avec beaucoup



d'humour l'objet de la visite est particulièrement étonnante.

Nous nous sommes séparés enchantés des conditions d'accessibilité dans lesquelles cette visite au Château avait pu être menée et très heureux d'avoir pu faire cette sortie.

Lucien ESPI

LES FORUMS D'ASSOCIATIONS

Chaque année, le mois de septembre voit se dérouler de nombreux forums d'associations. Oreille et Vie y a participé en installant son stand aux forums de Vannes (le 10) et de Lorient (le 18).

A Vannes il s'agit maintenant d'un rendez-vous annuel. A Lorient, où le forum se déroule sur deux jours tous deux ans, l'organisation en a été bien changée en 2011. Chaque association participante pouvait disposer d'un stand une des deux journées (le dimanche pour Oreille et Vie) et le forum s'est tenu sur la place devant le Palais des Congrès, sous un chapiteau, les animations se déroulant à l'extérieur.

Dans chacune des deux villes, ce sont 50 personnes qui se sont arrêtées au stand de l'association, prenant des dépliants, demandant des informations. Ce nombre est en augmentation par rapport aux années passées. Mais au-delà du nombre, il est intéressant d'analyser l'évolution des mentalités par rapport à la surdité. Nous avons constaté cette année que les gens parlent plus facilement de leurs difficultés auditives, sou-

vent commentées. C'est le premier pas à franchir pour pouvoir s'informer. J'ai ressenti

plus de réticence chez quelques personnes appareillées. Faut-il y voir la peur, toujours présente, de révéler leurs difficultés ? ou le refus d'une association de malentendants ?

Une question a été posée plusieurs fois : comment être soulagé de ses acouphènes ? Bien sûr nous n'avons pas de solution, mais nous pouvons donner quelques adresses. Et cela nous interpelle : il nous faut être attentifs à ces questions qui expriment de la souffrance.

Ces forums sont une vitrine pour l'association. En général les personnes se disent contentes des réponses à leurs questions. Mais de là à adhérer, il y a un pas rarement franchi. Pourquoi ?

Jeanne



POUR LES MOIS À VENIR

Quelques projets

Lors de sa réunion du 14 septembre, le Conseil d'Administration s'est accordé sur quelques projets pour les mois à venir.

Pour cette fin d'année 2011, le calendrier associatif comprend une seule date est précise : le **salon du 20 novembre**. Il a fallu annuler le stage de lecture labiale faute de candidats. Or ce stage a été organisé car cela avait été demandé.

La **galette des Rois** est prévue le 7 janvier à Auray. C'est un moment de convivialité apprécié. A cette occasion une heure sera consacrée à un échange sur l'avenir de l'association.

Faisant suite à plusieurs demandes, deux **journées de formation** sont en cours d'organisation :

- une journée sur l'**accessibilité** : mieux connaître et utiliser les boucles magnétiques, les obligations des responsables d'établissement recevant du public,...

- une journée sur les **droits**, la constitution des dossiers, en particulier ceux de la MDA.

Mais il faudra trouver un financement pour que le projet aboutisse.

Si ces journées vous intéressent, faites-le savoir tout de suite à l'association et indiquez ce que vous en attendez.

Nous nous sommes posé la question d'une **demi journée « tout public »**, peut-être à l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition, au mois de mars 2012. Mais nous sommes indécis sur sa forme et son contenu. Non pas que nous soyons à court de thèmes et d'idées, mais les dernières réunions d'informations qui ont été proposées ont rassemblé peu de personnes. Pourtant les participants les ont appréciées.

Nous sommes demandeurs de **vos idées et suggestions** : faites-en part au bureau de l'association par mail (oreille-et-vie@wanadoo.fr) ou par téléphone (02 97 64 30 11).

15

Le salon d'Art et d'Artisanat

Au moment où ces lignes sont écrites, les inscriptions des exposants sont presque closes. Comme les années précédentes, de nombreuses spécialités artistiques seront représentées.

Il faut maintenant faire connaître ce salon, y attirer un maximum de visiteurs. Chaque adhérent peut y contribuer en en parlant autour de lui, en distribuant affiches et flyers : il suffit d'en demander en renvoyant l'**appel à services joint à ce bulletin**.

La Semaine Bleue

Elle est programmée cette année du 16 au 23 octobre. Plusieurs communes prévoient des manifestations à cette occasion. Hélas il semble que l'accessibilité pour les malentendants soit oubliée cette année, sauf à Lorient (où nous y sommes attentifs) : il faut que chacun la demande dans sa commune.

A Lorient plusieurs films sont projetés dans une salle équipée d'une boucle magnétique (indiqué sur les programmes). En outre le film « Loin d'elle » du 20 octobre sera sous-titré et le débat sera retranscrit.

Carnet

Nous apprenons avec tristesse le décès de la sœur de Marie-Claude KERVINIO, adhérente. Nous assurons Marie-Claude de tout notre soutien.

Sommaire

<i>Edito</i>	2
<i>La boucle magnétique : une inconnue ?</i>	3
<i>Oreille et Vie au Festival Interceltique</i>	7
Transcription au Festival Interceltique 2011	8
<i>Visite des mégalithes de Locmariaquer</i>	9
<i>Commissions d'accessibilité</i>	10
<i>Actualité : Les appels d'urgence</i>	12
<i>La sortie à Nantes</i>	13
<i>Les forums d'associations</i>	14
<i>Pour les mois à venir</i>	15
Quelques projets.....	15
Le salon d'Art et d'Artisanat	15
La Semaine Bleue	15

Calendrier

Date	Objet	Lieu
du 16 au 23 octobre	Semaine Bleue	
20 novembre	Salon d'Art et d'Artisanat	Lorient
Janvier	Galette des Rois	

16

Pensez à consulter le site Internet de l'association

<http://www.oreilleetvie.org>

Les bulletins sont téléchargeables sur le site, en couleur, trois mois après leur parution.

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan Membre du Bucodes
11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
tél/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 14 h à 16 h et le jeudi de 10 h à 12 h
Maison des Associations porte C 2^{ème} étage gauche

A Vannes (tél 02 97 61 12 60 hors permanences)
les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 17 h à 18 h, Maison des Associations 6, rue de la Tannerie
les 2^{ème} jeudis du mois de 17 h à 18 h au CHBA (hôpital Chubert), hall d'entrée

A Pontivy (tél 02 97 27 30 55 hors permanences)
le quatrième vendredi du mois de 15 h à 16 h à la Mairie

Service de transcription de la parole en temps réel et d'aide humaine à la communication

Renseignements tous les jours au siège de l'association.